

REUNION DU 24 mars 2021

Feuillet n° : 2021/

Le vingt-quatre mars deux mille vingt et un à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire .

Date de la convocation : 15/03/2021 adressée par messagerie électronique .

Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 15/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents:13 ;Votants : 14

Conseillers présents : MM. Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Sophie BARILLE, Stéphane PRULHIERE, Fabien ALIX, Arnel DENIS, Betty CADOT, Patricia CARET, Yannick DANIEL, Nadège LESSIRARD -

Conseiller(s) absents : MM. Carmen MAUDET excusée, Mr Sébastien SALIOU qui a donné procuration à Mr Stéphane Prulhière-----

Secrétaire : Brigitte Nicolas

Ordre du jour : - Vote des Comptes administratifs 2020 ; - Vote des comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal ; - Vote des subventions 2021 ; - Tarifs du camping municipal 2021 ; - Taux des impôts locaux 2021 ; - Présentation de l'état annuel 2020 des indemnités versées aux élus ; - Vote des budgets 2021 ; - Affectation des résultats 2020 ; - Droit de Prémption Urbain ; - Création d'une page facebook « commune Saint-Benoît-des-ondes » ; - Création d'un emplacement pour commerce ambulancier de vente de galettes saucisses sur le parking de la mairie ; - Divers

N° 8-2021 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 08/02/2021 et signent le registre des délibérations.

N° 9-2021 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Brigitte NICOLAS, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gérard BAUDRY et Madame Bernadette LETANOUX ? après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés Opérations de l'exercice		99 881,05	128 969,54			
	546 157,51	714 941,72	223 008,80	376 991,57	769 166,31	1 091 933,29
	546 157,51	814 822,77	351 978,34	376 991,57	769 166,31	1 091 933,29
Résultats de clôture Restes à réaliser		268 665,26	133 334,65	25 013,23	133 334,65	293 678,49
TOTAUX CUMULES		268 665,26	133 334,65	25 013,23	133 334,65	293 678,49
RÉSULTATS DEFINITIFS		268 665,26	108 321,42			160 343,84

➤ BUDGET ANNEXE DU CAMPING :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés Opérations de l'exercice		42 672,70	28 439,22			14 233,48
	57 533,43	79 300,82	12 453,08	83 908,22	67 683,28	163 209,04
	57 533,43	121 973,52	40 892,30	83 908,22	67 683,28	177 442,52
Résultats de clôture Restes à réaliser		64 440,09	61 528,62	43 015,92	61 528,62	107 456,01
TOTAUX CUMULES		64 440,09		43 015,92		107 456,01
RÉSULTATS DEFINITIFS		64 440,09	18 512,70			45 927,39

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

➤ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES ONDES :

Feuillet n° : 2021/

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		0,83			0,00	0,83
Opérations de l'exercice					0,00	-
	0,00	0,83	0,00	0,00	0,00	0,83
Résultats de clôture		0,83	0,00			-
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,83		0,00	0,00	0,83
RESULTATS DEFINITIFS		0,83	0,00		0,00	0,83

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus .

N° 10-2021:VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé des comptes administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après délibération,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

N° 11-2021 :SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 :

Mme Brigitte NICOLAS, présente les propositions de subventions 2021 identiques à celles de 2020 .
Après délibération le conseil municipal, unanime, vote les subventions suivantes:

Associations communales		
A CHACUN SON RYTHME	Course à pied	390,00
FITNESS CLUB	Gymnastique d'entretien	402,00
A.P.E.S.B	Ation Parents d'élèves	1 007,00
AMICALE LAIQUE	Ation Parents d'élèves	1 007,00
AMICALE LAIQUE	Organisation fête 14 juillet	251,00
ACPG-CATM	Anciens combattants	300,00
ACCA	Chasseurs	256,00
Mam'zelle Coccinelle	Animations assistantes maternelles	100,00
Atio de Défense Bénédictine (ADB)	Lutte ctre le PPRSM	400,00

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

O.C.C.E. Coop.scolaire	Voyages scolaires élèves de l'école	2 067,00
Sport Santé Seniors de la Baie	Danse, Gymn, ping-pong	250,00

Feuillet n° : 2021/

Associations extérieures		
U.S.B	Football	833,00
D.D.E.N	Education nationale	20,00
SNSM	Sauvetage en mer Station Cancale	149,00
DONNEURS DE SANG	Canton Cancale	60,00
AMICALE LAIQUE CANCALE	Activités sportives(adh° & transport)	850,00
COLLEGE RENE CASSIN	Voyage scolaire	200,00
COLLEGE ST JOSEPH	Voyage scolaire	200,00

Article budgétaire :657361		
Cantine et garderie scolaires	Caisse des écoles (dans la limite du déficit 2021)	32 000,00
Article budgétaire : 657362		
Familles ayant droit via le CCAS	Centre aéré vacances (4€/jour)	400,00
Familles ayant droit via le CCAS	Ecole de musique de Cancale (20%)	200,00
	TOTAL	22292.00

N° 12-2021-VOTE DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2021 :

Mme Brigitte NICOLAS, adjointe au maire donne lecture du programme des investissements 2021 suivants :

1/BUDGET PRINCIPAL (TTC)

<u>OBJET</u>	<u>Article</u>		<u>R.A.R TTC</u>		<u>Crédits</u>		<u>Observations</u>
	<u>comptable</u>	<u>Opération</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>TOTAL</u>		
Emprunts (capital)	1641	OPFI		50 000,00 €	50 000,00 €		
ACQUISITION MATERIEL & MOBILIER							
panneaux signalisation	2151	1	2 676,00 €	1 724,00 €	4 400,00 €	plaques rues + radar pédagogique	
matériel voirie	21571	5	17 953,00 €		17 953,00 €	provision tondeuse.	
matériel informatique mairie	2183	10001		5 100,00 €	5 100,00 €	REPLACEMENT SERVEUR + ORDI ACCUEIL	
matériel d'illumination	2158	1		4 800,00 €	4 800,00 €	Projecteur mairie + guirlandes sur belvédère	
matériel école	2158	1		900,00 €	900,00 €	lave-linge école + Fauteuil bureau bibliothèque	
MAIRIE							
Pose pare-moineaux	21311	15	5 131,79 €		5 131,79 €		
JARDIN PEDAGOGIQUE	2312	50	4 000,00 €		4 000,00 €		
RESEAU INCENDIE							
Pose borne incendie chemin des dis	21568	5	16 080,00 €		16 080,00 €	Tx réalisés : poteau incendie chemin des dis	
Remplacement borne incendie rue ile verte	21568	5	2 700,00 €		2 700,00 €	Tx réalisés : borne incendie 28 rue ile verte	
AIRE DE JEUX ILE VERTE							

Fourniture et pose jeux	2158	52		20 000,00 €	20 000,00 €	portique,Toboggan, 2 jeux ressort, table ping-
MAIRIE						
Fourniture mobilier parvis	2158	15		2 050,00 €	2 050,00 €	2 jardinières
AIRES DE PIQUE-NIQUE						
Fourniture & pose tables sur DPM	2148	53		1 500,00 €	1 500,00 €	4 TABLES
TRAVAUX VOIRIE						
Plateau surélevé rue de la baie/pont-benoît	2151	49		11 500,00 €	11 500,00 €	de moitié avec St méloir
Parking camping-cars	2151	31	666,00 €		666,00 €	rect° branch éclairage
Modernisation parking 6 rue du bord de mer	2151			27 100,00 €	27 100,00 €	
Rénovation parking école-bibliothèque	2151			13 000,00 €	13 000,00 €	enduit + rampe accès cuisine
Aménagement rue des frênes/rue des ormes - provision	2151	47	48 225,03 €	-6 592,16 €	41 632,87 €	Réfection trottoirs et chaussée
EFFACEMENT RESEAUX RUE DES ORMES						
Effacement réseaux & éclairage	2041582	51		17 069,00 €	17 069,00 €	
Effacement réseau telecom	238	51		24 580,00 €	24 580,00 €	
EFFACEMENT RESEAUX RUE DES FRENES						
Effacement réseaux & éclairage	2041582	47	16 964,88 €		16 964,88 €	
Effacement réseau telecom	238	47	18 937,95 €		18 937,95 €	
RESEAU EAUX PLUVIALES						
Dotation annuelle à la Cté d'Agglo	2151	21		8 060,00 €	8 060,00 €	
ENROCHEMENT DIGUE	2148	10009		9 000,00 €	9 000,00 €	
CREDITS POUR IMPREVUS	20	OPFI		5 000,00 €	5 000,00 €	
Total :			133 334,65 €	194 790,84 €	328 125,49 €	

2/ CAMPING (HTVA)

Matériel informatique et téléphonique	2183	78	1 835,72 €		1 835,72 €	ordinateur, imprimante
Réfection des allées partie basse	2145	78		13 908,90 €	13 908,90 €	
Mise aux normes 5 bornes électriques + enfouissement câble 2145		78		4 750,00 €	4 750,00 €	
Soutènement talus	2145	78		15 600,00 €	15 600,00 €	muret soutènement talus partie basse
Modernisation terrain (provision)	2145	78	59 692,90 €	-46 997,43 €	12 695,47 €	Renforcement talus Nord partie basse...
Dépenses imprévues	020			3 000,00 €	3 000,00 €	
Total:			61 528,62 €	-9 738,53 €	51 790,09 €	

3/ LOTISSEMENT DES ONDES (HTVA)

Provision travaux d'aménagement	011-66-022			136 571,05 €	136 571,05 €	
Total:				136 571,05 €	136 571,05 €	

Après délibération le conseil municipal,

Signature,

Cachet

- Approuve le programme des travaux et des acquisitions ci-dessus et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces relatifs à la préparation et à l'exécution de ces investissements.

Feuillet n° : 2021/

N° 13-2021-VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

L'équilibre budgétaire se réalise avec un produit attendu de 309 000€ . Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale et notamment la suppression de la taxe d'habitation complète à l'horizon 2023, le taux communal de la taxe foncière sur le bâti doit désormais intégrer le taux de la même taxe foncière sur le bâti appliqué par le Département en 2020 à titre de compensation financière (soit + 19.90%). Le taux de la taxe d'habitation de 2017 est gelé jusqu'en 2022.

Ainsi les taux communaux de référence de Saint-Benoît-des-ondes en 2021 sont :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.49% (16.59 + 19.90) ;
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.23%

Après délibération, le conseil municipal, vu la conjoncture économique liée à la pandémie du covid-19 et dans le souci de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages,

décide de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe communale et de reconduire les taux de référence, soit :

Taxe Foncière sur le bâti : 36.49%
 Taxe Foncière sur le non bâti : 51.23%

N° 14-2021 – ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS :

Le maire expose qu'en application des articles 92 et 93 de la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique toutes les collectivités territoriales doivent présenter annuellement, et avant le vote du budget, un état des indemnités, de tous les remboursements de frais et des avantages perçus par les élus .Aussi le maire donne-t-il connaissance au conseil municipal du tableau ci-dessous :

ETAT ANNUEL 2020 DES INDEMNITES DES ELUS

(y compris les remboursements de frais et autres avantages en nature)

Réf, Article L2123-24-1-1 de C,G,C,T

NOM Prénom	Période	Fonction	Rembt Frais /avantage nature	Montant brut
BAUDRY Gérard	01/01/2020-25/05/2020	Maire	néant	8 083,46 €
RUELLAN Yves	01/01/2020-31/12/2020	Adjoint	néant	9 895,79 €
LETANOUX Bernadette	01/01/2020-31/12/2020	Adjointe/Maire	néant	17 484,82 €
BOUILLIS Daniel	01/01/2020-17/03/2020	Adjoint	néant	1 711,33 €
NICOLAS Brigitte	01/01/2020-31/12/2020	Adjointe	néant	8 903,21 €
CAUGANT Roseline	26/05/2020-31/12/2020	Adjointe	néant	3 733,76 €
GINGAT Patrice	26/05/2020-31/12/2020	Adjoint	néant	2 078,26 €
			Total :	51 890,63 €

Le conseil municipal prend acte des indemnités perçues et valide l'état annuel 2020 .

N°15-2021– REVISION TARIFS DU CAMPING :

Le conseil municipal majore de 1% les tarifs du camping, à l'exception du tarif « enfant – 7 ans » inchangé, avec effet à compter du 01/06/2021 de la manière suivante :

TVA à 10%

Signature,

Cachet

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

taux de révision : 1%
date d'effet : 01/06/2021

Feuillet n° : 2021/

		2020	2021
		TTC/nuir	TTC/nuir
A/	campeur (7 ans et plus)		
	:	4,70	4,75
	enfant - 7ans	2,35	2,35
	* campeur :	tarif groupe (2)	3,35
			3,40
B/	emplacement :	3,55	3,60
C/	véhicule		
	moto	1,14	1,15
	voiture /camionnette	2,95	3,85
	camping-car	3,85	3,90
D/	Branchement électrique		
	:		
	6 ampères	3,25	3,30
E/	animal	1,30	1,35
F/	garage mort :		
	du 15/07 au 25/08	11,00	11,50
	du 26/08 au 14/07	3,55	3,60
G/	Visiteur :	7 ans et plus	2,50
			2,55
H/	borne camping-cars :	le jeton	3,00
			3,00
I/	Forfait camping-cars pour 2 personnes (1)	20,00	20,25
J/	caution pour adaptateur électrique:	17,00	17,00
k/	caution pour badge barrière :	30,00	30,00
L/	Forfait douche non campeur	1,55	1,60
M/	Machine à laver le linge	le jeton	5,10
			5,15

(1) comprenant branchement électrique , non compris la taxe de séjour .

(2) le tarif groupe est réservé au colonie, camp d'adolescents,,,, de 15 personnes minimum ,

non compris : emplacement, véhicules, électricité, taxe de séjour,,,,

N°16-2021-VOTE DES BUDGETS 2021

Mme Brigitte NICOLAS, Adjointe au maire, après avoir présenté le programme des investissements 2019, donne lecture des propositions de budgets équilibrés en dépenses et recettes à :

COMMUNE :	Fonctionnement :	857 643.84€
	Investissement :	328 125.49€
CAMPING :	Fonctionnement :	117 927.39€
	Investissement :	51 790.09€
LOTISSEMENT DES ONDES :		
	Fonctionnement :	228 940.08€ (y compris les mouvements de stocks)
	Investissement :	92 369.03€ (y compris les mouvements de stocks)

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal, adopte les budgets 2021.

N° 17-2021-AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal décide l'affectation des excédents 2020 au financement des investissements pour les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL: **108 321.42€** à inscrire au compte 1068.

Feuillet n° : 2021/

CAMPING DES ONDES : **18 512.70€** à inscrire au compte 1068 ;

N° 18-2021 : DROIT DE PREMPTION URBAIN : Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues récemment. Après délibération, le conseil municipal, abandonne son droit de préemption sur les ventes ci-après :

- 8 passage des verdières : vente d'une maison d'habitation par Mr Aurélien BARON et Mme Morgane DUFILS (250 000€) ;
- 57 B rue du centre : Vente d'une maison d'habitation par la SCI du bord de mer (115 000€) ;
- 57 A rue du centre : Vente d'une maison d'habitation par la SCI du bord de mer (116 500€) ;
- 3 rue de la valeur :Vente d'une maison d'habitation par Mme Veuve Albertine TURMEL (280 000€) ;
- 41 rue du centre : Vente d'un appartement de 65.87 m2 par les Cts Salou au prix de 136 000€ ;
- 41 rue du centre : Vente d'un appartement de 65.14 m2 par les Cts Salou au prix de 136 000€ ;
- 41 rue du centre : Vente d'un appartement de 37.54m2 par les Cts Salou au prix de 78 500.00€ .
- 13 rue du bas champ : Vente d'une maison avec jardin par les Cts Turmel au prix de 75 000€ .

N° 19-2021 : CREATION D'UNE PAGE FACEBOOK « Commune de Saint-Benoît-des-ondes » :

Le maire expose ce projet de création d'une page facebook gérée directement par la mairie de Saint-Benoît-des-ondes . Il s'agit d'un nouvel outil de communication appelé à relayer plus particulièrement des informations à caractère d'animation locale et les actualités de type festif ou social. Un lien directionnel a été inscrit sur le site internet de la commune . Cette page n'enregistre pas de commentaires en retour .

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au réseau social FACEBOOK et la création d'une page facebook intitulée « Commune de Saint-Benoît-des-ondes » .

N° 20-2021 – CREATION D'UN EMPLACEMENT POUR MARCHAND AMBULANT DE GALETTES/SAUCISSES :

Le maire fait part de la demande de Mme Quatrepoint et Mr Poirier à la recherche d'une place pour la vente ambulante de galettes/saucisses . Cette vente pourrait débuter dès la mi-avril le dimanche ou le mercredi soir suivant l'évolution du couvre-feu .

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de créer un emplacement près de l'entrée du parking de la mairie pour l'installation de ce commerce ;
- rappelle que le droit de place , y compris le branchement électrique , est fixé à 13€ par jour .

Divers :

*** Projet de bases de canoë-kayak sur le canal des Allemands de St Benoît à St –Guinoux :**

Le maire reprend l'historique de ce dossier dont elle a eu connaissance ces derniers jours et qui a déjà été largement diffusé dans la presse locale par la mairie de St Guinoux. Une réunion a eu lieu ce jour à la mairie de St Guinoux pour éclaircir ce projet . Beaucoup de points techniques, financiers et opérationnels restent à définir et/ou à préciser . Ce dossier fera l'objet d'une étude plus approfondie afin d'en déterminer la faisabilité .

*** Projet de territoire :** Le maire rappelle la procédure d'élaboration du projet de territoire menée par la communauté d'agglomération . Dans ce cadre Mr Pierre-Yves MAHIEU, vice-président de la communauté d'agglomération , nous propose une intervention dans le courant du mois d'avril afin de nous détailler cette démarche . Parallèlement une enquête est menée près des habitants, des associations et des entreprises afin de définir les valeurs communes qui permettront d'élaborer le projet de la communauté d'agglomération. Un questionnaire peut-être complété en ligne sur « sma-avecvous.fr » avant le 20 avril 2021 .

*** Projet numérique pour tous :** Le maire donne lecture d'un courrier de la communauté d'agglomération relatif à un projet d'accompagnement numérique pour le public . A St Benoît les demandes sont satisfaites

par l'agent d'accueil de la mairie en utilisant le point informatique pour tous . Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce dispositif .

Feuillet n° : 2021/

* Scooters électriques : Le maire rend compte de la démonstration des scooters à St Suliac le 13 mars dernier par la société Oxygo. Cette initiative pourrait faire l'objet d'un projet de création d'un service de location à destination des touristes (camping-caristes,...) sur le territoire communal . La communauté d'agglomération pourrait accompagner le développement de ce mode de transport à travers une aide financière à l'acquisition. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'étude de ce projet .

* Félicitations à Mr Tom REUX , sportif de haut niveau dans le lancement du disque . Après la petite cérémonie du 16 mars en présence de la presse , le conseil municipal félicite Mr Tom Reux et l'encourage dans sa préparation aux jeux olympiques .

* Gestion de l'eau et des risques d'inondations : La préfecture ouvre une consultation des citoyens du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 .Se connecter au site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr .L'information a été diffusée sur l'application « MyCityPocket » des smartphones .

* Commissions de la communauté d'agglomération : Le maire invite tous les conseillers municipaux à rendre compte de leur éventuelle participation aux différentes réunions des commissions de la communauté d'agglomération .

* Rando de Pâques : La chasse aux œufs n'aura pas lieu en raison des restrictions sanitaires du covid-19. Une simple de distribution de chocolats pour les enfants domiciliés à St Benoît (ou scolarisés à St Benoît) âgés de moins de 11 ans et accompagnés d'un seul parent , aura lieu le 5 avril à 11h sur la place de la mairie .

→* *Récapitulatif des délibérations : n°s 08-2021 ; 09-2021 ; 10-2021 ; 11-2021 ; 12-2021 ; 13-2021 ; 14-2021 ; 15-2021 ; 16-2021 ; 17-2021 ; 18-2021 ; 19-2021 ; 20-2021 ;*

→* *Signatures des membres présents:*

Bernadette LETANOUX	
Yves RUELLAN	
Brigitte NICOLAS	
Roseline CAUGANT	
Patrice GINGAT	
Sophie BARILLE	
Stéphane PRULHIERE	
Sébastien SALIOU	ABSENT
Fabien ALIX	
Armel DENIS	
Betty CADOT	
Patricia CARET	
Carmen MAUDET	ABSENTE
Yannick DANIEL	
Nadège LESSIRARD	